



CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI

PUBLICS
SPÉCIFIQUES

LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Demandeur d'emploi fin de mois en Septembre 2024

Les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

Demandeurs d'emploi	Catégorie A	Catégories ABC	Toutes catégories
Nombre de demandeurs d'emploi	44 110	49 350	52 610
% RSA droit payable parmi la demande d'emploi régionale	38%	32%	30%
Sexe	100%	100%	100%
Hommes	43%	43%	42%
Femmes	57%	57%	58%
Age	100%	100%	100%
Moins de 25 ans	5%	5%	5%
25 à 49 ans	64%	64%	65%
50 ans ou plus	31%	31%	30%
Niveau de formation	100%	100%	100%
Aucun diplôme qualifiant	35%	34%	34%
CAP / BEP	38%	38%	38%
BAC	18%	18%	18%
BAC+2 ou plus	9%	10%	10%
Prime d'activité	9%	15%	16%
Nombre de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	12 430	13 760	14 630
% de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	28%	28%	28%

Demandeurs d'emploi en catégories ABC

Ancienneté d'inscription	100%
Moins d'un an	42%
1 an à 2 ans	20%
Plus de 2 ans	38%

Domaine professionnel du métier recherché

Aide à la vie quotidienne	15%
Espaces naturels et espaces verts	12%
Nettoyage et propreté industriels	12%
Secrétariat et assistance	7%
Commerce non alimentaire et de prestations de confort	7%
Total de ces 5 domaines	53%

Nombre de reprises d'emploi sur 12 mois

14 696	
% des reprises d'emploi de ce public dans le total des reprises d'emploi	20%

Part des demandeurs d'emploi

en contrat aidé	2%
en formation	3%

En raison des arrondis, le total des colonnes peut ne pas être strictement égal à 100%.

SOURCES ET DEFINITIONS

Sources : demandeurs d'emploi fin de mois - France Travail Réunion - Fichier administratif - données brutes

Définitions

➤ Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans aucune activité ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de moins de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en stage, en formation,...et sans emploi ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

➤ **QPV** : La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle concentre son intervention sur les territoires les plus en difficulté.

L'identification des quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est à dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian.

49 quartiers prioritaires sont comptabilisés à la Réunion dont 8 dans l'Est, 13 dans le Nord, 10 dans l'Ouest et 18 dans le Sud.

➤ Niveaux de formation :

Aucun diplôme qualifiant : niveau VI et V bis (sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale) ;

CAP / BEP : niveau V (sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première) ;

BAC : niveau IV (sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) ou abandons des études supérieures sans diplôme) ;

BAC+2 ou plus : niveau III (sorties avec un diplôme de niveau BAC+2), niveau II (sorties avec un diplôme de licence, maîtrise ou master 1) et niveau I (sorties avec un diplôme de master 2, diplôme d'ingénieur, doctorat...).

➤ Niveaux de qualification :

Non qualifié : manœuvre, ouvrier spécialisé et employé non qualifié ;

Qualifié (hors technicien, agent de maîtrise et cadre) : ouvrier qualifié et employé qualifié ;

Technicien - agent de maîtrise - cadre : uniquement les qualifiés de type technicien, agent de maîtrise et cadre.

➤ **Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés** : demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE).

➤ **Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA** : demandeurs d'emploi qui ont perçu le Revenu de Solidarité Active à la fin du mois.

➤ **Demandeur d'emploi en formation** : demandeurs d'emploi en stage de mise à niveau, stage d'accès à l'emploi ou en formation.

➤ La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Elle remplace au 1er janvier 2016 le Rsa « Activité » et la Prime pour l'emploi et elle est versée par la Caf.